

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 FEVIER 2019

URBANISME

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

PRIX DE L'EAU :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs concernant les consommations d'eau potable enregistrées entre mars 2019 et mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de l'eau potable sera confiée à Thonon Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

SUBVENTIONS 2019 :

Le Conseil Municipal décide d'allouer, pour 2019, les subventions suivantes :

- Club de foot Le Lyaud/Armoy	1 000 €
- Echo du Haut-Chablais	2 000 €
- Association des Parents d'Elèves	2 500 €
- Tennis Club	500 €
- Association « Goutte de Vie »	400 €
- Foyer Rural Culturel Armoy/Le Lyaud	1 100 €
- Association Parents D'Enfants Inadaptés	200 €
- Mutame	78 €
- C.C.A.S.	10 500 €
- Chablais Nordic	500 €
- Association Sports & Loisirs	500 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Le Conseil Municipal valide les sommes présentées en non-valeur par la Trésorerie sur le budget de l'eau pour la somme de 211.24 €.

AUTORISATIONS DES DÉPENSES :

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2019 avec reprise des résultats 2018, le Conseil Municipal autorise des engagements de dépenses pour la section d'investissement, dans le cadre réglementaire, pour le budget principal et le budget de l'eau.

O.N.F. – COUPES DE BOIS 2019 :

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes proposé par l'Office National des Forêts pour 2019. Le volume présumé réalisable est de 440 m3 sur 4 hectares.

QUESTIONS DIVERSES :

Fondue : Monsieur le Maire remercie les membre de la Commission Sports & Loisirs pour l'organisation de la traditionnelle fondue géante qui a eu lieu le dimanche 3 février ;

Location de terres agricoles : Monsieur le Maire informe le Conseil que le GAEC La Néveuse souhaite résilier le bail relatif à la location des parcelles C 725 et C 1114 ; un nouveau bail sera signé avec le GAEC Les Deux Savoie ;

Propriété BONDAZ – Rue du Quart d'Avaux : un accord précisant les modalités d'aménagement de la propriété va être signé entre la Commune, la Société MBI et la SCI « Enfants Cristals » ;

Club de pétanque : Monsieur le Maire fait part d'un projet de création d'un club de pétanque sur la commune. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'aménager le terrain situé en amont du terrain d'entraînement du foot.

Vigilance : Il semble nécessaire de rappeler qu'il est dangereux et formellement interdit de marcher sur les étangs gelés.